



# BOURSE

AUX

# JOUETS

PUÉRICULTURE ET VÊTEMENTS

07 décembre

9h - 18h

L'Isle-Jourdain - Salle polyvalente

6€ la table (2 mètres) Buvette & restauration sur place



Inscriptions :

Tél : **06.24.98.02.40** ou **05.62.61.90.48**

Blog : **<http://www.fcpeislejourdain.com>**



Organisé par l’association FCPE Primaire de L’Isle-Jourdain. Ouvert au public de 9h à 18h, se déroulera à la salle polyvalente de L’Isle-Jourdain.

Article 1 - Horaires :

Les exposants devront se présenter le dimanche 7 décembre 2014 à partir de 8h.

Article 2 – Réservation !!! Attention le nombre de place est limité !!!

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet au nom d’une personne majeure (Paiement de l’emplacement, bulletin d’inscription signé, photocopie recto verso de la pièce d’identité) à envoyer à Frédérique MONTIN, 18 route de Rozès, 32600 L’Isle-Jourdain. L’Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d’inscription pour des raisons liées à l’organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. Toute réservation non accompagnée du paiement total ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non participation de votre part. Toutes ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation et déposées à la préfecture.

Article 3 – Emplacements : 6€ les 2 mètres (tables de 2 mètres fournies).

- Toute inscription enregistrée est définitive, aucune modification ne pourra avoir lieu.
- Les organisateurs se réservent le droit d’attribuer les emplacements.
- Il n’est pas garanti l’emplacement à côté d’une personne voulue.
- Chaque emplacement devra être libéré propre à 19h. Tout objet invendu devra être repris par le vendeur.

Article 3 – Matériel d’exposition :

Les organisateurs fournissent uniquement les tables pour exposer les objets à vendre. Aucun autre matériel n’est mis à disposition par les organisateurs (pas de chaise, ni parasol, etc.).

Article 5 – Obligations des exposants :

Les exposants devront arriver munis de leur carte d’identité. Le vide grenier est ouvert aux seuls particuliers sous réserve de se conformer au présent règlement et aux lois relatives au commerce. De plus selon l’art. R321-9 du 07/01/2009 : l’exposant s’engage lors de son inscription à ne pas participer à plus de 2 manifestations dans l’année civile. L’exposant s’engage également à ne pas mettre en vente d’objets militaires, armes, animaux vivants, nourriture et tout article dangereux et/ou immoral. Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité) et devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toutes assurances utiles. Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale ainsi qu’en cas d’accident corporel. Toute personne ne respectant pas le règlement en sa totalité sera priée de quitter les lieux sans qu’elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 6 – Restauration vide-grenier :

Il est confié aux organisateurs l’exclusivité de la restauration (buvette / Sandwiches / restauration midi). Il est interdit aux exposants de vendre des produits alimentaires, d’allumer un feu ou d’utiliser un barbecue. Un café ou un thé sera offert à chaque exposant dans la matinée.

Article 7 – Dommages subis aux exposants :

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages, détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu’en soit la cause. Les objets et documents exposés demeurent sous l’entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

Article 8 – Annulation :

L’association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d’intempérie ou autres. Dans ce cas là uniquement, l’association remboursera l’intégralité des réservations.

**BULLETIN DE RESERVATION BOURSE AUX JOUETS**  
**DIMANCHE 7 DECEMBRE 2014 A L’ISLE-JOURDAIN**  
**Organisé par l’association FCPE Primaire de L’Isle-Jourdain**

Je soussigné(e) personne majeure (remplir en lettres majuscules)

Nom.....

Prénom .....

Né(e) le.....à ville.....département.....

Demeurant à.....

.....

N° de téléphone Fixe .....Portable.....

Email .....

(la confirmation d’inscription sera envoyée par mail)

Souhaite réserver un emplacement pour ce vide-grenier afin d’exercer l’activité d’exposant à titre de particulier pour cette journée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et m’engage à le respecter..

Je joins :

- Le bulletin d’inscription dûment rempli

- Le règlement (6€ les 2 mètres)

- La photocopie de ma carte d’identité resto/verso.

N° complet de la carte d’identité du réservant .....

Carte délivrée le..... Par.....

Je déclare sur l’honneur :

- Ne pas être commerçant(e)

- Ne vendre que des objets personnels usagés (Article L310-2 du Code du commerce)

- Ne pas avoir déjà participé à 2 manifestations de même nature au cours de l’année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Réservation à envoyer à : Frédérique MONTIN, 18 route de Rozes, 32600 L’Isle-Jourdain

Nombre de tables de 2 mètres : .....

Objets exposés .....

Fait à.....le .....

Signature